

Présents : Mmes LAURENT Anne, GENSSLER Édith, MARTINEZ Amélie,
MM. CANCIAN Jean-Louis, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel,
PUYBUSQUE Yvon, AMANS Didier et DUCOMMUN Frank

Absente excusée : Mme CANS Brigitte.

Secrétaire de séance : M. PUYBUSQUE Yvon.

M. le Maire, préside le conseil, ouvre la séance.

Les comptes rendus des séances du 1er et du 8 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Par délibération (2016-08), le conseil valide le tableau de recensement des voies communales, des chemins ruraux, des places publiques établi par les services de la communauté de communes Cœur Lauragais. Ce document présente également une carte du réseau routier communal. Notre commune possède 11 282 m de voies communales (chaussées avec revêtement), 3 508 m de chemins ruraux (zones non viabilisées) ainsi qu'une surface de 1 200 m² de place publique.

Le schéma départemental de la coopération intercommunale de la Haute-Garonne a été publié par la préfecture le 30 mars 2016.

Les 3 délibérations suivantes sont prises en considérant que :

- Les objectifs finaux en matière d'architecture des collectivités territoriales ne nous sont pas présentés, le schéma proposé étant annoncé comme une étape dans la construction intercommunale.
- Cœur Lauragais a récemment intégré de nouvelles communes, voyant sa population doubler au 1er janvier 2014. Les adaptations qui en découlent sont en cours.
- Une population de 15 000 habitants est d'ores et déjà atteinte pour le seul territoire de Cœur Lauragais.
- Le territoire reste pour une large part un territoire rural : le passage de 27 à 58 communes ferait perdre tous les atouts qui s'attachent à la proximité, sans qu'on puisse discerner des économies potentiellement réalisables.
- Le célérité des étapes dans le calendrier prévu nous laissent dans l'ignorance sur l'harmonisation des compétences et les retombées sur les comptabilités et les fiscalités futures.
- Les communes semblent être de plus en plus dépouillées de nombre de compétences : en particulier la compétence scolaire qui nécessite une gestion de proximité (communes ou SIVU).
- Le découpage proposé ne tient pas compte de la carte cantonale.

le conseil est appelé à se prononcer sur le projet de fusion des 3 communautés de communes : Cap Lauragais, Cœur Lauragais, Coteaux Lauragais Sud, avec prise d'effet au 1er janvier 2017.

Par délibération (2016-09), à l'unanimité, le conseil se prononce contre le projet de périmètre issu de ladite fusion.

Par délibération (2016-10), à l'unanimité, le conseil se prononce contre la fusion des syndicats qui gèrent les regroupements scolaires suivants :

- Syndicat intercommunal pour la gestion des regroupements pédagogiques intercommunaux composé de CESSALES, FOLCARDE, LUX, MAUREMONT, RIEUMAJOU, SAINT GERMIER, TREBONS SUR LA GRASSE, VALLEGUE, LES VARENNES,
- SIVUSEM (CARAGOUDES, MAUREVILLE, MOURVILLES-BASSES, SEGREVILLE, TARABEL, TOUTENS),
- SIVU Préau (AURIN, PRESERVILLE),
- SIVU regroupant AURIAC SUR VENDINELLE, CAMBIAC, LA SALVETAT,
- SIVU regroupant ALBIAC, MASCARVILLE, PRUNET,
- SIVOM regroupant LE FAGET, LOUBENS, VENDINE, FRANCARVILLE.

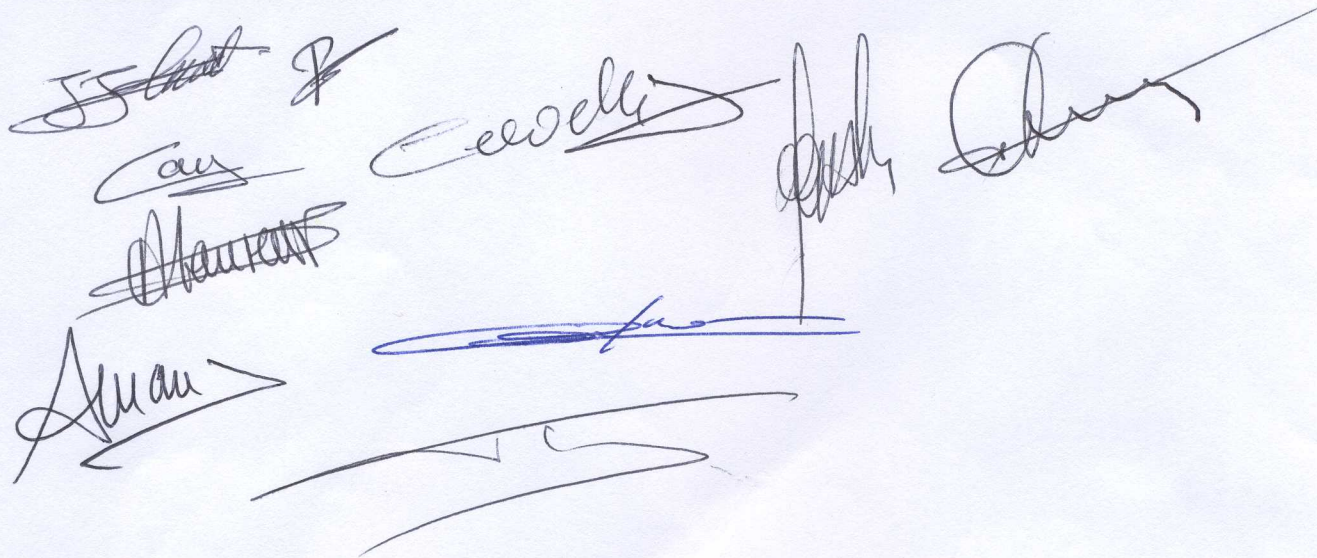
Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit également la dissolution du syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées en Haute-Garonne.

Par délibération (2016-11), à l'unanimité, le conseil se prononce contre la dissolution de ce syndicat.

Questions diverses :

- Le conseil prend connaissance des programmes de débroussaillage par épaveuse sur les routes départementales (Pôle routier) et communales (Cœur Lauragais). Toutes les interventions supplémentaires seront prises en charge par la commune.
- M. Marcel Marchant donne des informations concernant la renégociation d'un prêt bancaire ainsi que sa reprise éventuelle par un organisme bancaire différent.
- Mme Édith Genssler, Présidente du Foyer Rural, annonce la prochaine exposition, consacrée à l'histoire de la statue de la liberté, qui aura lieu lors des journées du patrimoine de septembre. Par ailleurs, une rencontre est programmée, courant octobre, avec l'association ASEM de Villemur pour marquer le 130ème anniversaire de l'inauguration de la statue de la liberté.
- Les fiches de poste des employés communaux devront être complétées en utilisant les derniers formulaires proposés par le centre de gestion.

La séance est levée à 23 H 00.

The block contains several handwritten signatures in black ink. On the left, there are four signatures, some with names written below them: 'Cau', 'Maurin', and 'Auran'. In the center, there is a signature that appears to be 'Cecile'. To the right of 'Cecile' are two more signatures. Below these, there is a signature in blue ink. At the bottom center, there is a large, stylized signature in black ink.